

ANNEXE N°1 - FICHE DESCRIPTIVE

Devis pour les végétaux

PARTIE A REMPLIR PAR LA COLLECTIVITE					PARTIE A REMPLIR PAR LE PETR				
Végétaux et paillages	Qté totale en kg	Qté totale à l'Unité	P.U HT		TOTAL HT 1 (a)	Dédiction aide région 60% (b)	TOTAL HT 2 (a-b) = c	TVA 10% (a*10)/100 = d	Montant Total TTC à payer au PETR (c + d)
			En €/kg	En €/U					
Bandes, pieds de mur et jachères mellifères									
Arbres fruitiers, petits fruits		50	13,42		671,00	402,60	268,40	67,10	335,50
Haies		264	1,48		390,72	234,43	156,29	39,07	195,36
Paillage	4,5 T		60,00		270,00	162,00	108,00	45,00	135,00
TOTAL					1 331,72	799,03	532,69	151,17	665,86

Devis pour les matériels

PARTIE A REMPLIR PAR LA COMMUNE				PARTIE A REMPLIR PAR LE PETR			
Matériels	Qté totale à l'Unité	P.U HT	TOTAL HT 1 (a)	Dédiction aide région 60% (b)	TOTAL HT 2 (a-b) = c	TVA 20% (a*20)/100 = d	Montant Total TTC à payer au PETR (c + d)
Tuteurs	289	0,75	216,75	130,05	86,70	43,35	130,05
Attaches							
Protections gibiers	289	0,59	170,51	102,31	68,20	34,10	102,30
Transport							
TOTAL			387,26	232,36	154,90	77,45	232,35

La collectivité s'engage à régler la somme restante d'un montant de 898,21 € au PETR du Pays du Ruffecois.

Le 12/05/2021 à Ausson Vadalle

Madame/Monsieur

« Lu et approuvé » (mention manuscrite)

Paraphe :

GL



Signature et cachet éventuel

Le Maire,

Gérard LIOT